

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-617 DU 07 DECEMBRE 2000

Chargeant Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Zinsou Damien Modéran ALAHASSA, Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, pour compter du 05 décembre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

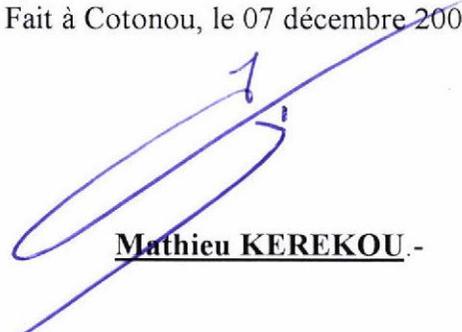
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 05 décembre 2000 , Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur Zinsou Damien Modéran ALAHASSA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 07 décembre 2000

Par Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MENRS4
MEHU 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-